

### **Article 13 : Calendriers et modifications**

Le début des matches de championnat est fixé par le Comité Directeur du District sur proposition du Département des Compétitions. Le Comité Directeur du District décide également de l'heure du coup d'envoi général selon les périodes de l'année.

Les clubs retourneront les feuilles d'engagement à l'administration du District via Footclubs. Les calendriers bruts par catégories, divisions, groupes, sont élaborés par les commissions compétentes et diffusés sur le site internet du District (<http://lafa.fff.fr>).

Les clubs recevants auront la possibilité de modifier l'heure et le jour de la rencontre sans accord de l'adversaire dans les conditions suivantes :

**- La modification de date ne pourra pas se faire hors du week-end concerné.**

- Les rencontres seniors et seniors F **à 11 et à 8** pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants :

\* Samedi soir entre 18h30 et 20h30,

\* Dimanche entre 10h et 17h.

Dans le cas où il y aurait recours à une installation nocturne pour jouer ou terminer une rencontre, ladite installation aura été préalablement classée par la FFF, ou validée par la CRTIS ou par la CDTIS du District. Une liste exhaustive des installations classées ou validées sera publiée par la CDTIS du District avant la publication des calendriers.

L'ensemble de ces dispositions sont également valables pour les rencontres de coupe.